

DIRECTION AMENAGEMENT
URBANISME ENVIRONNEMENT
LM/FL

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 2 JUILLET 2009

DELIBERATION

OBJET : Kerlavret – acquisition d'une partie de la parcelle EE 21

Rapporteur : Patrick GARGAM

Le propriétaire de la parcelle cadastrée EE 21 a proposé de céder gratuitement à la ville une partie de son terrain situé à Kerlavret et en limite du chemin de la mer.

Il demande en contrepartie que la ville réalise sa clôture en grillage plastifié vert d'une hauteur de 1,80 m le long de l'espace cédé.

Le conseil municipal, vu l'avis favorable de la commission « développement durable, urbanisme, environnement, déplacements, patrimoine et solidarités », après en avoir délibéré et à l'unanimité (deux abstentions),

- AUTORISE l'acquisition gratuite d'une partie de la parcelle EE 21 ;
- DIT que les frais de clôture, de géomètre et de notaire seront à la charge de la commune ;
- DONNE tous pouvoirs au maire ou à l'adjoint délégué pour accomplir les différentes formalités.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
L'adjoint délégué,

Patrick GARGAM